

Mairie de Seugy
COMPTERENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept mars à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni à la Mison du Village, sous la présidence de Monsieur Jacques ALATI, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jacques ALATI, Philippe BLANCHARD, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN, Vincent PASQUET, Patrick VINCENT.

Mesdames Angèle BACCAN, Annick ODELIN, Marie Laure SAVY, Evelyne Van HAECKE

ABSENTS EXCUSES : Valérie JEOFFROY pouvoir à Vincent PASQUET, Corinne LECHOPIER pouvoir à Jacques ALATI, Jorge DE SOUSA pouvoir à Marie-Laure SAVY

ABSENTS :

SECRETAIRE : Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 20 mars 2023

Ouverture de la séance à 20h35

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Approuvé à 12 voix POUR et une abstention

PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE

La nouvelle boîte aux lettres est installée place Lecoq.

Sortie Lasergame pour les ados le dimanche 2 avril 2023.

Exposition artisanale le dimanche 2 avril 2023 à la maison du village.

Marché aux fleurs le samedi 15 avril 2023 de 9h à 12h sur la place de l'école.

Elagage des arbres dans le parc de la mairie fait semaine 10.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats de l'exercice 2022 approuvés par délibération du 3 mars 2023,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement suivant :

		Année 2022
Résultat global de fonctionnement	1	626 982.18€
Résultat global d'investissement	2	-114 318.29€
Solde des restes à réaliser 2022	3	- 46 775.44€
Besoin d'investissement de la section d'investissement	= 2-3 à couvrir par 1	161 093.73€

Compte tenu des résultats de 2022 et du besoin de financement de la section d'investissement en 2023, il est proposé aux membres du conseil d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement :
 - Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 161 093.73€
(Couverture du besoin de financement d'investissement)
 - Compte 002 excédent antérieur reporté de fonctionnement 465 855.45€
- Résultat d'investissement :
 - Compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté -114 318.29 €

Approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu la loi de finances 2023,

Vu l'article 1639A du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose d'augmenter en 2023 les taux d'imposition relatifs à la taxe foncière.

- Taxe foncière (bâti)..... 38,12% (35, 84% l'an passé)
- Taxe foncière (non bâti)..... 107,53% (inchangé)
- Taxe d'habitation..... 16.30% (inchangé)
- CFE (cotisation foncière des entreprises)..... 20,79% (inchangé)

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'augmentation du taux d'imposition relatif à la taxe

foncière en 2023.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées en mairie par diverses associations,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants suivants aux associations listées ci-dessous :

Association	Subvention attribuée en 2022	Proposition subvention 2023
CAISSE DES ECOLES DE SEUGY	287.78 €	0
TOTAL CDE	287.78 €	0
ASSOCIATIONS DE SEUGY		
Foyer rural de Seugy	3 500 €	3 500 €
Le Théâtre des Beaux-songes	2 000 €	2 000 €
Western Band de Seugy	3 500 €	3 500 €
ASSOCIATIONS DE VIARMES		
Amicale des Sapeurs-Pompiers	0 €	0 €
Anciens combattants Viarmes Asnières Noisy Seugy	100 €	200 €
Ecole de danse du pays Viarmois	75 €	90 €
Club de tennis Viarmes Asnières	75 €	105 €
Olympique Viarmes Asnières	270 €	180 €
Lions Club	300 €	300 €
Les cacoins	0 €	0 €
Les ailes de Paulo	0 €	0 €
ASSOCIATIONS DE LUZARCHES		
Club de l'Age d'Or	100 €	100 €
ASSOCIATIONS D'ASNIERES SUR OISE		
Sports et loisirs	45 €	105 €
ASSOCIATIONS DE SAINT MARTIN DU TERTRE		
FNACA Saint Martin du Tertre	100 €	200 €
ASSOCIATIONS D'ECOUEN		
AREC Plaine de France	0 €	0 €
TOTAL SUBVENTIONS	10 352.78 €	10 280 €

Participation aux associations de 15 € par enfant adhérent.

Il est demandé au conseil de voter les montants des subventions accordées aux associations tels que présentés ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la délibération du 3 mars 2023 approuvant rapport d'orientations budgétaires 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 340 627.89€
011 Charges à caractère général	623 732.00€
012 Charges de personnel	377 000.00€
014 Atténuations de produits	115 000.00€
023 Virement à la section d'investissement	118 354.35€
65 Autres charges courantes	96 962.63€
66 Charges financières	9 578.91€

RECETTES **1 340 627.89€**

002 excédents antérieur	465 888.45€
70 Produits des services	55 000.00€
73 Impôts et taxes	78 000.00€
731 Fiscalité locale	557 965.00€
74 Dotations et participations	165 545.44€
75 Autres produits gestion courante	18 229.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	761 060.57€
001 Solde exécution invest reporté	-114 318.29€
041 Opérations patrimoniales	445.45€
10 Dotations, fonds divers	61 093.73€
16 Emprunts et dettes assimilées	77 589.59€
20 Immobilisations incorporelles	1 000 .00€
21 Immobilisations corporelles	175 703.62€
23 immobilisations en cours	559 546,47€
Dont RAR 2022	127 475.44€

RECETTES	761 060.57€
021 Virement de la section de fonctionnement	118 354.35€

041 Opérations patrimoniales	445.45€
10 Dotation fonds divers réserves	187 093.73€
13 Subventions d'investissements	150 456.95€
16 Emprunts et dettes assimilées	304 710.09€
Dont RAR 2022	80 700€

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2023

DEPENSES	2 101 688.46€
RECETTES	2 101 688.46€

Patrick GAUGAIN demande au maire pourquoi la commission finances n'a pas été sollicitée pour l'élaboration de ce budget, le maire lui répond que ce n'est pas une obligation.

Il est demandé au conseil municipal de voter le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser pour 2023 la fongibilité des crédits.

Approuvé à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE le budget primitif 2023 présenté ci-dessus et précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, Monsieur le Maire pourra procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

DIA

B100
B1159

DIVERS

Patrick VINCENT informe d'une augmentation de la part SIECCAO de +18 centimes suite à des problèmes constatés de nitrates et produits volatiles. Tout le détail sera mis en ligne sur le site internet de la mairie ainsi que dans le prochain bulletin municipal.

La société EROM a mis en place gratuitement des poteaux en bas de la rue de Viarmes afin de pouvoir informer des activités dans le village.

Question de Patrick GAUGAIN relative à l'avancement des travaux de la commission environnement, réponse de Patrick VINCENT : le rdv avec les pépinières du Plessis-Luzarches n'a pas été concluant, un rendez-vous avec la société MAILLARD Paysages est prévu la semaine 16.

L'occupation du terrain multi-sports chemin de Bertinval est de nouveau évoqué. Des nuisances liées à une occupation par des jeunes extérieurs à Seugy sont constatées régulièrement par les riverains. La police municipale intervient régulièrement, le maire informe qu'il y a 3 passages la nuit et demande aux riverains de lui établir une proposition de planning des passages souhaités de la police municipale.

Il semblerait que des titulaires de carte d'accès au tennis les prêtent à des extérieurs à Seugy.

Plusieurs informations données par le maire :

La commune s'est portée candidate pour accueillir le camion piscine pour les mois d'été pour permettre aux enfants d'apprendre à nager.

Les travaux du café devraient débuter l'année prochaine.

La parcelle juxtaposée à la mairie doit faire l'objet d'un accord avec Mme COJEAN pour permettre des places de stationnement supplémentaires.

Fin de la séance à 21h35

Jacques ALATI,
Le Maire